

## **SEC BURETTE**

**Société Anonyme à Directoire  
et Conseil de Surveillance**

**Au capital de 962 504 euros**

**Siège social : 9 RUE MALATIRE 76000 ROUEN  
710 501 149 RCS ROUEN**

### **PROCÈS-VERBAL DE LA PREMIÈRE RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai, à dix-huit heure,

Au siège social, à ROUEN,

A l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant décidé la transformation de la société SEC BURETTE en société anonyme à directoire et conseil de surveillance, les personnes désignées en qualité de membres du Conseil de surveillance aux termes de ladite assemblée se sont réunies en vue de constituer le bureau du Conseil, de nommer les membres du Directoire et d'organiser la direction de la Société.

Sont présents :

Monsieur Alain Burette

Monsieur Thierry Noyau

Monsieur Frédéric Guesdon

Monsieur Alain Burette, membre du Conseil le plus âgé, préside la séance.

Le Président constate que plus de la moitié des membres du Conseil étant présents, celui-ci peut valablement délibérer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de surveillance ont, à l'unanimité, pris les décisions suivantes.

#### **CONSTITUTION DU BUREAU DU CONSEIL DE SURVEILLANCE.**

##### **Nomination du Président du Conseil de surveillance.**

Monsieur Alain Burette est désigné en qualité de Président du Conseil de surveillance pour la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans 2032 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos 31.12.2031.

Le Président disposera de tous les pouvoirs que la loi et les statuts attachent à ces fonctions.

Monsieur Alain Burette déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et remercie ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignent.

*Handwritten signatures:*  
fcs  
m  
[Signature]

La rémunération du Président du Conseil de Surveillance sera décidée ultérieurement.

Monsieur Alain Burette préside la séance du Conseil.

### **Nomination du Vice-Président du Conseil de surveillance.**

Monsieur Thierry Noyau est désigné en qualité de Vice-Président du Conseil de surveillance pour la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans 2032 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2031.

Le Vice-Président est chargé, en cas d'empêchement du Président, de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

Monsieur Thierry Noyau déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et remercie ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignent.

La rémunération du Vice-Président du Conseil de Surveillance sera décidée ultérieurement.

### **DIRECTOIRE**

#### **Nomination des membres du Directoire.**

Le Conseil de surveillance fixe à quatre le nombre des membres du Directoire et nomme en qualité de premiers membres du Directoire pour une durée de six ans, à compter de ce jour :

- Monsieur François-Xavier Coussin, demeurant 4 rue Georges Clémenceau 76130 Mont-Saint-Aignan
- Monsieur Paul Foubert, demeurant 358 rue du Varat, 76690 Saint-Georges-sur-Fontaine
- Monsieur Morgan Ghislain, demeurant 87D rue Théophile Gauthier, 76500 La Londe
- Monsieur Xavier Mahé, demeurant 12 Chemin du Prieuré, 76130 Mont-Saint-Aignan

Les membres ainsi nommés, introduits en séance, acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées et déclarent chacun qu'ils satisfont à la limitation requise par la loi en ce qui concerne le cumul du nombre de sièges qu'une même personne peut occuper, et qu'ils ne sont frappés d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction ou déchéance du droit d'administrer une société par application de la législation en vigueur.

Le Directoire exercera les pouvoirs prévus par la loi et les statuts.

La rémunération des membres du Directoire sera décidée ultérieurement.

#### **Nomination du Président du Directoire.**

Le Conseil de surveillance confère à Monsieur Paul Foubert susnommé la qualité de Président du Directoire pour la durée de son mandat de membre du Directoire.

Monsieur Paul Foubert déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié.

Le Président représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

*Handwritten signatures and initials:*  
A series of slanted handwritten marks, possibly initials or signatures, located in the bottom right corner of the page.

La rémunération du Président du Directoire sera décidée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les membres du Conseil de surveillance.

